

# Prêt d'honneur CCI du Mans et de la Sarthe

## CCI LE MANS SARTHE

### Présentation du dispositif

Pour renforcer le financement d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, le Comité de Visa permet d'obtenir à la fois un prêt d'honneur et un prêt bancaire complémentaire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles au dispositif les porteurs de projet en création ou reprise d'entreprise ayant obtenu le VISA CCI ENTREPRENDRE et situés en Sarthe.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt peut aller jusqu'à 20 000 € pour une création et 40 000 € pour une reprise d'entreprise.

Le prêt d'honneur est réservé aux porteurs de projets dont le financement de la création ou de la reprise d'entreprise aura été réalisé par une agence de ce même partenaire bancaire.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur à une durée de remboursement de 5 ans.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Le dossier complet de présentation du projet de création ou de reprise d'entreprise doit être déposé auprès du conseiller référent au moins 3 semaines avant le passage prévu en comité.

les demandes sont à faire auprès de la CCI Le Mans Sarthe.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Entreprise Individuelle
    - › Artisan
  - › Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Repreneur
- Données supplémentaires
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

---

## Organisme

### **CCI LE MANS SARTHE**

#### **Chambres de Commerces et d'Industrie le Mans Sarthe**

- 1 Boulevard René Levasseur  
72000  
Téléphone : 02 43 21 00 10  
Web : [www.lemans.sarthe.cci.fr](http://www.lemans.sarthe.cci.fr)